

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 26/09/25 et affichage le 26/09/25
62-200069037-20250924-66718-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 08/09/25
Examiné en Bureau	Le 16 septembre 2025
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025
DELIBERATION N°D263-25

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DE L'EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES - COMMUNE D'AVROULT - PROCÉDURE DE MODIFICATION - PRESCRIPTION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5 ;
- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-44,
- le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- le plan local d'urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues approuvé le 28 février 2014

La CAPSO a été sollicitée par la commune d'Avroult afin de modifier le plan de zonage du PLUI de l'ex CCCF sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

L'association Le Regain, dont le siège social est à Dohem, gère une maison d'enfants à caractère social et une ferme pédagogique. L'association, en lien avec le Conseil départemental s'est engagée dans un projet de développement de ses hébergements d'accueil.

Les bâtiments que l'association occupe actuellement à Dohem sont devenus vétustes et impossibles à transformer pour des raisons techniques. Ils ne peuvent donc pas accueillir des hébergements supplémentaires.

L'association souhaite donc développer ce projet sur la commune d'Avroult. Le site d'Avroult serait destiné à l'accueil d'enfants de moins de 12 ans.

Ce projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance reprend un ensemble d'infrastructures adaptées aux besoins éducatifs, thérapeutiques et administratifs, en intégrant des espaces de vie favorisant l'épanouissement et l'autonomie des jeunes accueillis.

Principales réalisations prévues :

- **Création de nouveaux bâtiments d'hébergement** : 4 unités de vie indépendantes de 12 places chacune, intégrant des chambres individuelles, des espaces collectifs et des lieux d'apaisement.
- **Construction d'un pôle éducatif et thérapeutique** : mise en place d'espaces dédiés à l'accompagnement des jeunes, incluant des salles d'activités, des bureaux spécialisés et des lieux de rencontre avec les familles.
- **Aménagement des services administratifs et généraux** : création de bureaux modernes, de salles de réunion et d'espaces de travail adaptés aux équipes.
- **Développement des infrastructures extérieures** : conception d'aires de jeux, d'un parking, d'un espace couvert pour véhicules et d'aménagements paysagers.

Le règlement de la zone UE ne permet pas la réalisation de ce type de projet. Une procédure d'évolution du PLUI doit donc être engagée, avec éventuellement l'inscription d'une orientation d'aménagement.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du Code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- prescrire la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult,
- mettre en œuvre la concertation selon les modalités suivantes :
 - publication dans la presse d'un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et en mairie d'Avroult,
 - tenue d'un registre à la CAPSO et en mairie d'Avroult afin de recueillir les observations éventuelles, le bilan de la concertation sera tiré lors de l'approbation de la modification du PLUi,
 - des modalités complémentaires pourront éventuellement venir renforcer la concertation.

La présente délibération sera notifiée, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme :

- Au Préfet du Pas-de-Calais ;
- Au Président du Conseil régional et du Conseil départemental ;
- Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers ;
- Au Président du Pôle Métropolitain Audomarois compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Au Président de l'Organisme de gestion du Parc Naturel Régional.

Conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CAPSO et en mairie d'Avroult durant un délai d'un mois et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LD' or 'LDENIS', written in a cursive style.

Laurent DENIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à l'Hôtel Communautaire - Salle Raymond Sennellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Laurent DENIS, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 18 septembre 2025, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DENIS Laurent, **Président**

Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur MEQUIGNON Alain, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur DUPONT Hervé, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur SABLON Frédéric, **Vice-Présidents**

Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Madame WAROT Sophie, Monsieur MARQUANT Francis, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur MASSEZ Alain, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Madame VANDESTEENE Christine, Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Madame BRIOIS Véronique, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAINE David, Madame CATTY Christine, Monsieur CAZIN Etienne, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FENES Laurence, Monsieur FOULON Eric, Monsieur FOULON Franck, Monsieur HOCHART Philippe, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Madame NIVERT Florence, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Madame REANT Corinne, Monsieur ROLIN Joël, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WOJTKOWIAK David, Madame WOZNY Florence, Monsieur CASTELAIN Jean-Christophe, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Monsieur TELLIER Alain, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur DANVIN Pascal, Conseiller délégué, Madame DUMETZ Jacqueline, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Monsieur EVRARD Jean-Luc, Conseiller communautaire, Monsieur ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARQUANT Francis, Conseiller délégué, Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller délégué, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Vice-président, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Monsieur OBOEUF Gérard, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur PRUVOST Bertrand, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame VASSEUR Françoise, Conseillère déléguée

M. DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire a été remplacé par M. BENDRE Michel, Conseiller communautaire, M. FINDINIER Jean-Marc, Conseiller communautaire a été remplacé par M. FUSILLIER Frédéric, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

Mme CANARD Céline-Marie, M. BERTELOOT Hervé, Mme BERTHELEMY Caroline, M. CAINNE Louis, M. DEBOVE Gilles, M. DELFORGE Pascal, Mme DEWINTRE-BILLIAU Huguette, M. DUBELLOU Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, Mme JASKOWIAK Hélène, M. LAMIRAND Jean-Pierre, M. LOUCHET Daniel, Mme SAUDEMONT Caroline, M. WALLART Johnny.

Nombre de délégués en exercice : 94
Nombre de présents ou représentés : 79
Nombre de votes « pour » : 79
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0

localisation parcelle ZC1 Avroult

